



ARKE2M -

- 6.1. Analyser mais aussi concevoir, organiser et adapter des dispositifs culturels variés et des médiations ciblées pour des publics diversifiés ;
- 6.2. S'insérer sagement à un environnement socioprofessionnel ;
- 6.3. Tisser des liens et interagir avec les opérateurs du monde culturel et patrimonial ;
- 6.4. Collaborer efficacement au sein d'une équipe, s'adapter et négocier des manières de fonctionner.

7. **S'il choisit la finalité didactique** : mobiliser les compétences nécessaires pour entamer efficacement le métier d'enseignant du secondaire supérieur, dans le domaine de l'histoire de l'art et archéologie, et pouvoir y évoluer positivement

- 7.1. Intervenir en contexte scolaire, en partenariat avec différents acteurs ;
- 7.2. Enseigner en situations authentiques et variées ;
- 7.3. Exercer un regard réflexif et se projeter dans une logique de développement continu.

Pour plus de détails, consultez l'[Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur \(histoire de l'art et archéologie, orientation générale\)](#).

8. **S'il choisit la finalité spécialisée : théories, gestion et sciences de l'archéologie** : Au terme de cette finalité spécialisée qui développe de manière spécifique les cadres épistémologiques, les modalités de gestion et l'étude du patrimoine mobilier et immobilier archéologique par les experts des sciences de la terre et du vivant, l'étudiant aura acquis des connaissances théoriques, pratiques et techniques relatives à l'analyse et à l'interprétation - des paysages, de l'environnement, y compris leur exploitation anthropique (Geomorphology and Geoarchaeology, Paléobotanique et archéozoologie), - de l'exploitation, de la diffusion et de la transformation des matières premières (Archéométrie et céramologie), - des sociétés anciennes par la compréhension des caractères et des comportements individuels et communautaires (Théorie de l'archéologie et ethnoarchéologie, Anthropologie physique et archéoanthropologie), - et relatives à la gestion globale des patrimoines archéologiques.

9. **S'il choisit la finalité spécialisée : iconologie et études des cultures visuelles** : Au terme de cette finalité spécialisée qui a pour objectif d'inscrire l'histoire de l'art dans le champ élargi d'une histoire des images et de ses médiums, l'étudiant aura acquis des connaissances historiques relatives à la création et à la réception des images du moyen âge au XXI^e siècle. Il sera également à même de maîtriser des méthodologies anthropologiques, sociologiques et philosophiques relatives aux rapports des images et des arts aux sociétés qui les ont créées et utilisées. Enfin, il sera sensibilisé à la question des rapports entre les médiums afin de mieux comprendre des enjeux propres à des modalités de communication autres qu'esthétique (politique, religieuse...).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme se compose :

- d'un tronc commun (90 crédits), constitué de :
 - 30 crédits de mémoire ;
 - 5 crédits de stage et de pratique disciplinaire ;
 - 55 crédits de formation disciplinaire dans une des deux filières du cursus : A. histoire de l'art et B. archéologie
- et de 30 crédits de finalité.

Pour un programme-type, ce master totalisera, quels que soient la finalité, les options et/ou les cours au choix sélectionnés un minimum

Tronc Commun [90.0]

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024
- ⊖ Non organisé cette année académique 2023-2024 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2023-2024 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc
annuel

1 2

o Formation générale (35 crédits)

○ LARKE2892 Mémoire [FR] [q1+q2] [] [30 Crédits] 🌐



LARKO2360

Questions spéciales des civilisations étrusque et préromaines de l'Italie

Martina Marano (supplée
Marco Cavaliere)

Finalité spécialisée : iconologie et études des cultures visuelles [30.0]

Cette finalité est conçue et proposée complémentirement la filière A. Histoire de l'art.

L'objectif de cette finalité spécialisée est d'inscrire l'histoire de l'art dans le champ élargi de l'histoire des images. L'étudiant y acquiert des connaissances relatives à la création et à la réception des images du Moyen Âge à nos jours. Le rapport des images aux valeurs culturelles liées aux enjeux politiques, religieux et sociaux y est interrogé à l'aide, entre autres, des méthodes sociologiques et anthropologiques. Le programme aborde une diversité de médiums, leurs apports respectifs aux stratégies de communication et les relations qui s'établissent entre eux.

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024
- Non organisé cette année académique 2023-2024 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2023-2024 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange

[FR]

Finalité spécialisée : théories, gestion et sciences de l'archéologie [30.0]

Cette finalité est conçue et proposée complémentirement à la filière B. Archéologie.

Cette finalité se spécialise et approfondit les fondements épistémologiques et théoriques ainsi que les modalités des pratiques et de la gestion de l'archéologie aujourd'hui. Elle prend plus particulièrement en considération les cadres sociaux et techniques de l'exploitation, de la diffusion et de la transformation des matières premières, façonnées par l'Homme en objets. La formation aborde également, au travers de cas pratiques, l'analyse et l'interprétation des paysages, de l'environnement, y compris l'exploitation de leurs ressources par les sociétés anciennes. La finalité en archéologie sensibilise encore aux enjeux de l'enquête sur les traces matérielles des temps récents et présents.

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024
- ⊖ Non organisé cette année académique 2023-2024 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2023-2024 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc
annuel

1 2

o Contenu :

○ LARKO2233	Culture matérielle : techniques et sociétés	Charlotte Langohr	FR [q1] [30h] [5 Crédits] ⊖ 🌐 > English-friendly	X	X
○ LARKO2230	Gestion du patrimoine archéologique	Paolo Tomassini (supplée Laurent Verslype)	FR [q1] [30h] [5 Crédits] ⊕ 🌐	X	X
○ LARKO2232	Archéologie de l'époque contemporaine	Estelle Praet (supplée Jean Vanden Broeck-Parant)	FR [q2] [30h] [5 Crédits] ⊕ 🌐 > English-friendly	X	X
○ LARKO2231	Histoires et théories de l'archéologie	Marco Cavalieri	FR [q2] [30h] [5 Crédits] ⊖ 🌐 > English-friendly	X	X
○ LARKO2241	Séminaire des sciences et de pratiques archéologiques A : sciences du vivant	Charlotte Langohr	FR [q2] [22.5h] [5 Crédits] ⊖ 🌐 > English-friendly	X	X
○ LARKO2242	Séminaire des sciences et de pratiques archéologiques B : sciences de la terre et matériaux	Charlotte Langohr Inès Leroy (supplée Laurent Verslype) Jean Vanden Broeck-Parant	FR [q2] [22.5h] [5 Crédits] ⊕ 🌐 > English-friendly	X	X

ENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour accéder à ce master, l'étudiant-e doit maîtriser certaines matières. Si ce n'est pas le cas, elle ou il se verra ajouter par le Jury, en début de son programme de master, les enseignements supplémentaires nécessaires.

Qu'est-ce qu'un module complémentaire ?

C'est un ensemble d'unités d'enseignement supplémentaires (cours, travaux pratiques, séminaires, etc.) issues du premier cycle (voir liste non exhaustive ci-dessous). Le module complémentaire (maximum 60 crédits) est élaboré sur mesure par le jury et ajouté au programme du master afin d'acquérir des connaissances fondamentales pour poursuivre ensuite les 120 crédits du programme de master.

À qui s'adresse-t-il ?

- aux étudiants « passerelle »
- aux candidats admis moyennant complément de formation
- aux candidats admis sur dossier avec complément de formation

Toutes les explications sont sur [ce document](#).

- Obligatoire
- ⊗ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024
- ⊖ Non organisé cette année académique 2023-2024 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2023-2024 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

o Formation générale (15 crédits)

○ LFIAL1140	Notions d'histoire de l'art, d'archéologie et de musicologie	Marco Cavaliere Joël Roucloux Brigitte Van Wymeersch	FR [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐
○ LFIAL1155	Introduction à l'histoire (antique, médiévale, moderne, contemporaine)	Paul Bertrand (coord.) Silvia Mostaccio Françoise Van Haepere Laurence Van Ypersele	FR [q1] [45h] [5 Crédits] 🌐
○ LFIAL1430	Critique de l'information et pensée critique	Jean Leclercq Laurence Van Ypersele	FR [q2] [45h+10h] [5 Crédits] 🌐

o Archéologie et histoire de l'art - différentes périodes (20 crédits)

Arts et civilisations - 4 cours à choisir parmi :

⊗ LARKE1150	Arts et civilisations : archéologie du nord-ouest européen	Catherine Coquelet (supplée Laurent Verslype)	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
⊗ LARKE1151	Arts et civilisations : moyen âge et Renaissance	Anne Dubois (supplée Ralph Dekoninck) Ingrid Falque	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
⊗ LARKE1552	Arts et civilisations : antiquité gréco-romaine	Marco Cavaliere	FR [q2] [30h] [5 Crédits] ⊖ 🌐 > English-friendly
⊗ LARKE1553	Arts et civilisations : Égypte, Mésopotamie et Proche-Orient	Gaëlle Chantrain Jan Tavernier	FR [q1] [30h] [5 Crédits] ⊕ 🌐
⊗ LARKE1554	Arts et civilisations : architecture de la Renaissance à nos jours		FR [q2] [30h] [5 Crédits] ⊖ 🌐
⊗ LARKE1555	Arts et civilisations : Préhistoire et protohistoire		FR [q1] [30h] [5 Crédits] ⊖ 🌐 > English-friendly
⊗ LARKE1556	Arts et civilisations : architecture de l'Antiquité et du moyen-âge	Emmanuel Joly Jean Vanden Broeck-Parant	FR [q2] [30h] [5 Crédits] ⊕ 🌐
⊗ LARKE1557	Arts et civilisations : du Baroque au Romantisme	Alexander Streitberger	FR [q1] [30h] [5 Crédits] ⊕ 🌐
⊗ LARKE1559	Arts et civilisations : de l'impressionnisme à nos jours		

PRÉREQUIS ENTRE COURS

Il n'y a pas de prérequis entre cours pour ce programme, c'est-à-dire d'activité (unité d'enseignement - UE) du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à une autre UE.

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

ARKE2M - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Les conditions d'accès aux programmes de masters sont définies par le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Tant les conditions d'accès générales que spécifiques à ce programme doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans ce tableau/dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

- > [Conditions d'accès générales](#)
- > [Conditions d'accès spécifiques](#)
- > [Bacheliers universitaires](#)
- > [Bacheliers non universitaires](#)
- > [Diplômés du 2° cycle universitaire](#)

Autre bachelier de la Faculté de philosophie, arts et lettres	S'il a suivi la Mineure en histoire de l'art et archéologie	Accès moyennant compléments de formation	Maximum 60 crédits d' enseignements supplémentaires intégrés dans le programme de master S'il la considère suffisamment complète, le Service des inscriptions de l'UCLouvain se chargera d'introduire, auprès de la faculté, la demande d'inscription sollicitée par l'étudiant-e afin d'obtenir sa décision.
Tout autre bachelier		Accès sur dossier	En cas d'admission, compléments de formation éventuels à déterminer selon le parcours antérieur de l'étudiant (voir Procédures d'admission et d'inscription)

Autres bacheliers de la Communauté française de Belgique (bacheliers de la Communauté germanophone de Belgique et de l'Ecole royale militaire inclus)

Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale		Accès direct	
Autre bachelier		Accès sur dossier	En cas d'admission, compléments de formation éventuels à déterminer selon le parcours antérieur de l'étudiant (voir Procédures d'admission et d'inscription)

Bacheliers de la Communauté flamande de Belgique

Bachelor in de archeologie Bachelor in de kunstwetenschappen	Maîtrise du français de niveau B1 (CECR)	Accès moyennant compléments de formation	Compléments de formation éventuels à déterminer selon le parcours antérieur de l'étudiant : maximum 60 crédits d' enseignements supplémentaires intégrés dans le programme de master (voir Procédures d'admission et d'inscription)
Autre bachelier		Accès sur dossier	En cas d'admission, compléments de formation éventuels à déterminer selon le parcours antérieur de l'étudiant (voir Procédures d'admission et d'inscription)

Bacheliers étrangers

Bachelier en histoire de l'art et archéologie		Accès sur dossier	En cas d'admission, compléments de formation éventuels à déterminer selon le parcours antérieur de l'étudiant (voir Accès sur dossier)
Autre bachelier		Accès sur dossier	En cas d'admission, compléments de formation éventuels à déterminer selon le parcours antérieur de l'étudiant (voir Accès sur dossier)

Bacheliers non universitaires

> En savoir plus sur les [passerelles](#) vers l'université

Si une passerelle a été prévue par l'arrêté du gouvernement de la Communauté française de Belgique entre le diplôme de Haute École et ce programme de master (voir tableau ci-dessous), l'étudiant doit, après inscription, prendre contact avec la Faculté pour l'élaboration du module complémentaire intégré au programme de master.

Si aucune passerelle n'a été prévue, il convient d'introduire votre demande d'inscription selon la [procédure d'admission et d'inscription](#) décrite ci-dessous.

Diplômes	Accès	Remarques
BA - styliste-modéliste - crédits supplémentaires entre 30 et 60	Les enseignements supplémentaires éventuels	Type court

BA en arts graphiques - crédits supplémentaires entre 30 et 60
BA en arts plastiques, visuels et de l'espace - orientation création
d'intérieurs - crédits supplémentaires entre 30 et 60

		S'il la considère suffisamment complète, le Service des inscriptions de l'UCLouvain se chargera d'introduire, auprès de la faculté, la demande d'inscription sollicitée par l'étudiant-e afin d'obtenir sa décision.
Master [60] en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie Master [120] en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie Master [60] en histoire Master [120] en histoire	Accès moyennant compléments de formation	<p>Maximum 60 crédits d'enseignements supplémentaires intégrés dans le programme de master</p> <p>Programme établi (compléments de formation éventuels et/ou valorisation de crédits) sur la base du parcours antérieur de l'étudiant (voir Procédures d'admission et d'inscription)</p>
Autre master du Secteur des sciences humaines	Accès sur dossier	En cas d'admission, programme établi (compléments de formation éventuels et/ou valorisation de crédits) sur la base du parcours antérieur de l'étudiant (voir Procédures d'admission et d'inscription)
Masters non belges	Accès sur dossier	<p>Tout candidat doit vérifier qu'il répond aux conditions d'accès spécifiques.</p> <p>En cas d'admission, maximum 60 crédits d'enseignements supplémentaires intégrés dans le programme de master (voir Accès sur dossier).</p>

Diplômés de 2° cycle non universitaire

Si aucune passerelle n'a été prévue par l'arrêté du gouvernement de la Communauté française de Belgique entre votre diplôme

RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

La réussite du master à **finalité didactique** conduit à l'obtention du diplôme de master à finalité didactique ainsi que du titre d'**agrégé** de l'enseignement secondaire supérieur.

La *Réforme des Titres et Fonctions*, en vigueur au 1er septembre 2016, a pour vocation d'harmoniser les titres, fonctions et barèmes des professionnels de l'enseignement fondamental et secondaire de tous les réseaux en Communauté française de Belgique.

Elle vise également à garantir la priorité aux titres requis sur les titres suffisants et à instaurer un régime de titres en pénurie.

Le titulaire de l'AESS pourra connaître les fonctions qu'il peut exercer et les barèmes dont il peut bénéficier [en cliquant ici](#).

L'université ne peut être tenue pour responsable des problèmes que l'étudiant pourrait éventuellement rencontrer ultérieurement en vue d'une nomination dans l'enseignement en Communauté française de Belgique.

PÉDAGOGIE

Faculté

Entité de la structure	SSH/FIAL
Dénomination	Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL)
Secteur	Secteur des sciences humaines (SSH)
Sigle	FIAL
Adresse de l'entité	Place Cardinal Mercier 31 - bte L3.03.11 1348 Louvain-la-Neuve Tél: +32 (0) 10 47 48 50 http://www.uclouvain.be/fial
Site web	http://www.uclouvain.be/fial

Mandat(s)

- Doyen : Cédric Fairon
- Directrice administrative de faculté : Valérie Loutsch

Commission(s) de programme

- Ecole d'histoire, arts et cultures (EHAC)

Responsable académique du programme: [Joël Roucloux](https://uclouvain.be/repertoires/joel.roucloux) (<https://uclouvain.be/repertoires/joel.roucloux>)

Jury

- Président: [Joël Roucloux](https://uclouvain.be/repertoires/joel.roucloux) (<https://uclouvain.be/repertoires/joel.roucloux>)
- Secrétaire: [Caroline Heering](https://uclouvain.be/repertoires/caroline.heering) (<https://uclouvain.be/repertoires/caroline.heering>)
- 3e membre du jury: [Brigitte Van Wymeersch](https://uclouvain.be/repertoires/brigitte.vanwymeersch) (<https://uclouvain.be/repertoires/brigitte.vanwymeersch>)

Personne(s) de contact

- Pour toute information complémentaire: info-fial@uclouvain.be